

REMBOURSEMENT FRAIS VISITE MEDICALE PERMIS POIDS LOURD

DELIBERATION N° 03

Date : SAMEDI 21 FEVRIER 2026

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Le renouvellement du permis poids lourd d'un agent du CCAS lui a généré des frais de visite médicale à hauteur de 36 € sur ses deniers personnels, le reçu est joint en annexe de la présente délibération.

La Direction Générale propose au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à procéder à l'émission d'un mandat de dépense avec cette délibération en pièce justificative, conformément à la demande du Trésorier Principal, afin de lui rembourser ces frais.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 21/02/2026
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 21 février 2026 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Monsieur Dominique BAERT, Président

Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames, Françoise CLAIS, Laureen LEMOINE, Jocelyne LEFEVRE,

Messieurs Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL, Christophe RICCI,

Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 04

Sarah NEYRINCK

Arlette ROUSSEL

Veysal KIRAZ

Pascal LUCAS

Absence excusée sans pouvoir : 01

Laura DELPLANQUE

Absence : 00

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Président